



L'Essentiel

De l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Année 2017



Edito

Eric Faure
Président
de l'Œuvre des Pupilles

En 2017, 3 sapeurs-pompiers ont perdu la vie dans des actions de secours laissant à notre charge 5 orphelins supplémentaires.

En cette fin d'année, l'Œuvre des Pupilles accompagne 1324 orphelins de sapeurs-pompiers.

Je tiens à remercier nos donateurs et nos sapeurs-pompiers pour leur grande générosité. C'est grâce à cette solidarité conjointe que nous pouvons accompagner efficacement nos pupilles, leur famille et les sapeurs-pompiers en difficulté.

Sans votre soutien, nous n'aurions pas pu, cette année, accomplir de nombreux objectifs que nous nous étions fixés dans notre Projet Associatif. La revalorisation du montant de prestations existantes, la mise en place de mesures d'accompagnement complémentaires notamment envers les orphelins étudiants, le développement des offres de vacances, l'annualisation du Rassemblement Pupilles Majeurs sont quelques exemples de mesures réalisées.

Dans un souci de transparence qui nous anime, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2017 de notre association.

Afin de poursuivre notre action, vous pourrez constater que votre soutien est essentiel.

Pour cela, la grande famille des sapeurs-pompiers vous en est reconnaissante.

L'ODP en quelques mots

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 28 janvier 1928 et est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Elle est également membre du Comité de la Charte depuis 2007.

L'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre du dispositif « Solidarité Familles », l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

Depuis 2015, l'ODP prend également en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

À ce jour, 1 324 pupilles, soit 832 familles, sont soutenus par l'ODP.

Nos principes de financement

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers.

L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).



Thomas Hugues
Journaliste et Parrain de
l'Œuvre des Pupilles

“ L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.

Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner. ”

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2017 (égal au compte de résultat)		2017 %	2016 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					3 490 900
1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE		5 269 524	67,04	63,42	5 269 524
- dons des particuliers (non affectés)	2 277 199				
- legs encaissés	2 934 440				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	57 885				
2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS		1 954 408	24,87	25,58	
- participations collectives	1 314 109				
- dons spontanés des Sapeurs-Pompiers	100 653				
- recettes sur manifestations	489 911				
- reversement cotisation fédérale	28 424				
- mise à disposition d'hébergements	21 311				
3- SUBVENTIONS & FINANCEMENTS PRIVÉS		420 068	5,34	8,06	
- ministère de l'intérieur	90 000				
- subventions SDIS	194 034				
- subventions conseils départementaux	9 254				
- subventions communales	19 080				
- autres financements privés	107 700				
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		13 908	0,18	0,22	
- dont produits des actions de communication (stand)	3 388				
- dont produits des hébergements en colocation	10 520				
5- AUTRES PRODUITS		201 912	2,57	2,73	
- dont produits financiers (net d'impôt)	172 475				
- dont produits divers et autres imprévus	29 437				
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		7 859 820	100,00	100,00	
II- REPRISES DE PROVISIONS		70 786			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
VI- TOTAL GENERAL		7 930 606			5 269 524
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 961 180
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 799 244



Ressources

Les produits de la générosité publique sont cette année en forte augmentation. Ils constituent notre premier soutien et représentent plus de 67% de nos ressources.

Un nombre de dons reçus équivalent

Pour 2017, la somme des dons reçus a légèrement fléchi. Si les dons en prélèvement automatique se sont stabilisés, la baisse se situe au niveau des dons ponctuels. Toutefois, rien d'alarmant, cela s'explique par un don exceptionnel reçu en 2016 et le volume des dons effectués par les particuliers est resté stable.

Avec près de 4500 nouveaux donateurs ayant rejoint l'ODP, le niveau de la prospection a fortement augmenté par rapport à 2016 (3 280 donateurs). Le don moyen est quant à lui resté stable aussi bien en prospection (41€) qu'en fidélisation (47€).

Les legs et assurances-vie continuent d'augmenter

Toujours en progression, le montant des legs et des assurances-vie a pour 2017 dépassé le montant des dons ponctuels et réguliers, et a atteint près de 37% des recettes de l'association.

Le nombre de dossiers à traiter est équivalent à 2016 mais les patrimoines légués et les bénéficiaires des assurances-vie sont plus importants.

Le soutien des Sapeurs-Pompiers en légère augmentation

Les contributions des Sapeurs-Pompiers restent extrêmement importantes pour notre association puisqu'elles constituent 24,87% de nos ressources.

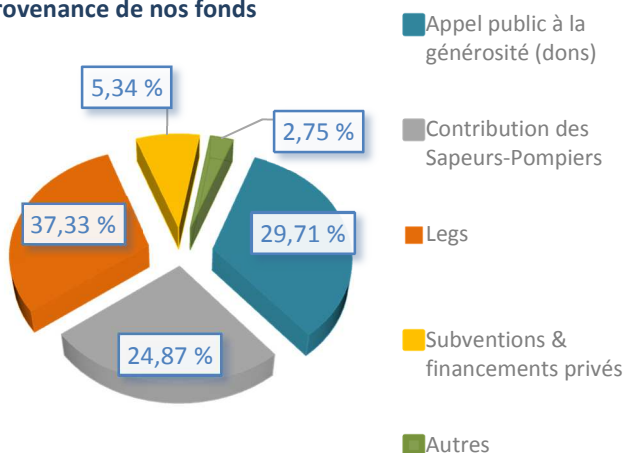
Une augmentation que l'on doit surtout aux recettes liées aux bénéficiaires de manifestations organisées au profit de l'ODP, preuve de l'implication et de l'engagement des sapeurs-pompiers à vouloir faire connaître et soutenir l'ODP et accompagner leurs orphelins.

Des subventions et financements privés en forte baisse

La subvention de 90 000 euros du ministère de l'Intérieur est restée identique aux années antérieures. Les subventions des collectivités territoriales et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours sont restées stables entre 2016 et 2017.

On constate une baisse très importante des recettes liées à des financements privés autres que les dons des particuliers et des sapeurs-pompiers, due à l'arrivée à échéance de certains de nos partenariats.

Provenance de nos fonds



Totalisant à eux deux plus de 91% de nos ressources, la générosité publique et les contributions des Sapeurs-Pompiers constituent l'essentiel de nos ressources.



Emploi

LE BUDGET MISSIONS SOCIALES EN FORTE AUGMENTATION

Fin 2017, 1 324 orphelins étaient pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

Le poste *Allocations et secours direct aux personnes* a connu une hausse de près de 350 000 euros par rapport à l'an dernier. Cela s'explique par l'élargissement de certaines prestations à l'ensemble des catégories d'orphelins et la revalorisation des montants d'autres prestations.

L'organisation pour la première fois des fêtes de Noël sur un week-end a représenté un coût supérieur par rapport aux années antérieures. Cette nouvelle formule a eu un franc succès puisque plus de 300 personnes ont participé à cet événement.

L'augmentation des offres de séjours-vacances et le nombre plus élevé de participants à la dernière cérémonie des Primes d'Installation expliquent la légère hausse, par rapport à 2016, du poste Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation.

LEGERE BAISSÉ POUR LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En 2017, tant pour les opérations de fidélisation que de prospection, la rationalisation des dépenses d'impression et de routage a permis de diminuer les frais d'appel aux dons de près de 30 000 euros.

La part consacrée aux Frais de recherche de fonds reste constante par rapport à l'année dernière. Elle représente moins de 20% des dépenses et est même en diminution si on la compare à la proportion des dons reçus.

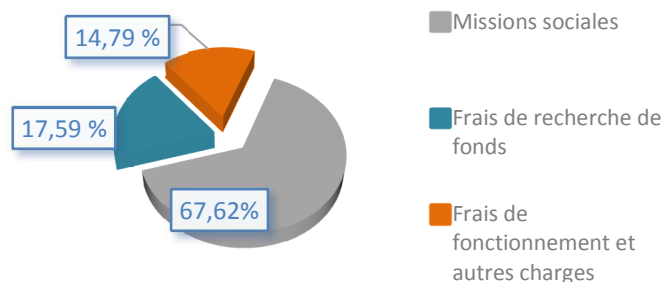
DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

Les frais de fonctionnement ont baissé de près de 70 000 euros entre 2017 et 2016.

Passant de 16,93% à 14,79%, cette baisse de 3 points, représentant une économie de 70 000 euros, s'explique notamment par le fait que l'année 2016 était l'année des célébrations des 90 ans de l'association, entraînant des dépenses exceptionnellement supplémentaires.

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2017 (égal au compte de résultat)		2017 %	2016 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017
	Détail	Total			
1- MISSIONS SOCIALES		3 516 306	67,62	64,03	3 516 306
- Allocations et secours directs aux personnes	2 833 735				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation	112 996				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	569 575				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		914 615	17,59	19,04	914 615
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel aux dons	499 051				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	415 564				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES		769 197	14,79	16,93	530 259
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		5 200 118	100	100	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS		0			
III- CHARGES FINANCIÈRES SUR SCPI		183 020			
III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE		2 547 468			
VI- TOTAL GENERAL		7 930 606			4 961 180
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					0
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					0
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 961 180

Répartition des emplois de l'exercice



En 2017, le total des dépenses a atteint 5,2 millions d'euros.

Les missions sociales représentent 67,5% du montant des charges, les frais d'appel public à la générosité 17,5%, et les frais de fonctionnement un peu moins de 15%.

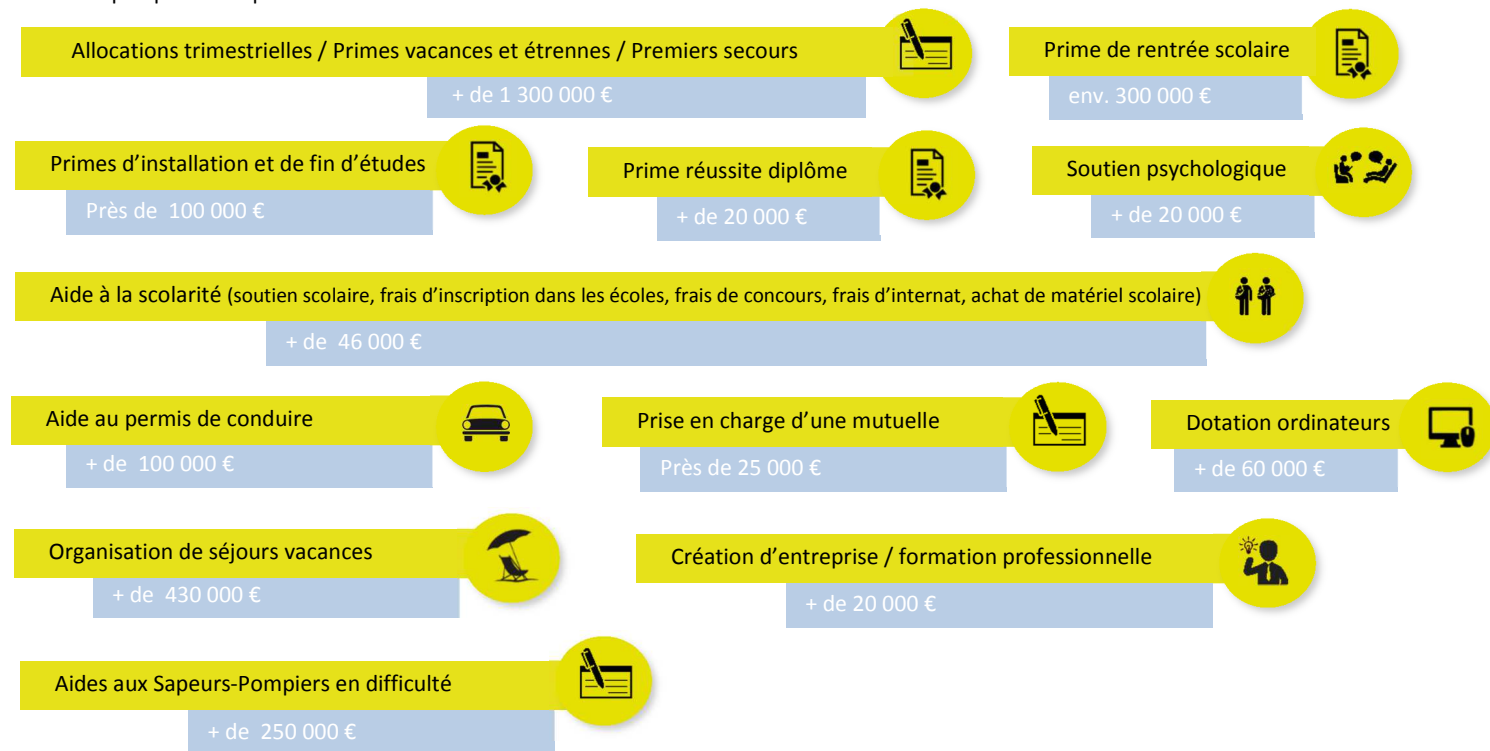
L'excédent de l'exercice 2017 reste équivalent à celui de l'année dernière. Il représente près de 2,5 millions d'euros, soit une marge de sécurité correspondant à presque 1 an de prestations.

Bilan simplifié

Actif	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Passif	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actif immobilisé	4 941 274 €	4 988 818 €	Fonds associatifs et réserves	25 833 930 €	23 286 461 €
Placements	21 764 099 €	18 520 931 €	Provisions	627 775 €	698 561 €
Autres	735 217 €	1 229 455 €	Dettes	978 885 €	754 181 €
Total général	27 440 590 €	24 739 204 €	Total général	27 440 590 €	24 739 204 €

Des exemples d'actions réalisées en 2017

L'an dernier, il vous a été présenté les grandes lignes du Plan Stratégique. Une grande partie de ce projet a déjà été mise en application. En voici quelques exemples :



Nos bénéficiaires

- **L'orphelin** – dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études – **et sa famille**.
- **Le sapeur-pompier et sa famille** en situation de précarité.
- **Les enfants de sapeurs-pompiers** dont le conjoint est décédé.

Pourquoi une réserve financière ?

La réserve financière doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

Selon qu'il est issu du Hors-Service ou du Service Commandé, le coût moyen d'accompagnement d'un pupille est estimé pour l'année entre 700 € et plus de 3 000 € et la durée de prise en charge de 5 à 14 ans.

A partir de ces éléments, ce besoin en réserve financière a été évalué à 20,7 millions d'euros. De par nos divers placements sécurisés mais aussi par la volonté du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos orphelins, l'ODP dispose d'une réserve financière de 25,8 millions d'euros, ce qui lui permet aujourd'hui d'appréhender sereinement l'avenir.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2017, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvresdupupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



Le don en Confiance

L'Œuvre des Pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.

Coordonnées

Œuvre des Pupilles Orphelins
et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 📠 01.49.23.18.34

✉ odp@pompiers.fr

www.oeuvresdupupilles.fr